

**COMMUNE DE LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024**

L'An deux mil vingt-quatre, le dix décembre à vingt heures, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno RONSEaux, Maire.

**Étaient présents :**

Mesdames Élodie BATICLE, Hélène LE MAUX, Noëlli VICENCIO DE MOURA – Messieurs Pierre-Emmanuel HERBAIN, Christian MERLIN, Guillaume LOISEL-DUBOSPERTUS.

**Représenté :** Monsieur Louis BOULENOUAR donne pouvoir à Madame Hélène LE MAUX.

**Absents :** Messieurs Jean-Marc BLAISE, Eddy POYER, Alain VANDEN BROECK.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierre-Emmanuel HERBAIN.

**ORDRE DU JOUR**

**1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 octobre 2024 :**

Après sa lecture, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**2/ Mise en place d'une assurance prévoyance pour les agents :**

Le Maire explique que cette assurance prévoyance doit être mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Pas de délibération.

**3/ Projets 2025 et demandes de subventions :**

Le Maire rappelle que les demandes de subventions sont à faire avant le 31 décembre 2024 auprès du Conseil Départemental et avant le 28 février 2025 pour la DETR. Le Maire propose la reprise de concession (5 reprises) 3 800 € TTC par les pompes funèbres Lefebvre et l'installation d'un columbarium de 4 cases pour 8 913,00 € TTC. Le Maire propose aussi l'acquisition d'un utilitaire électrique. Les membres du conseil municipal acceptent ces deux propositions et l'inscription de ces travaux sur le budget 2025, et demandent à Monsieur le Maire de solliciter des aides financières auprès du Conseil Départemental de l'Oise, de la DETR et de la Région des Hauts-de-France.

**4/ Avis sur la modification des statuts de la CCPV :**

Monsieur le Maire fait la lecture de la modification des statuts de la CCPV. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification des statuts.

**5/ Avis sur le rapport d'activités 2023 du SIEAB :**

Après sa lecture, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité ce rapport.

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures.

*Sim. Vaux*  
*[Signature]*  
*[Signature]*  
*[Signature]*

Le Maire,  
Bruno RONSEaux

